

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
AVADEX 480

de la société **GOWAN FRANCE**

enregistrée sous le **n°2012-1890**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 26 février 2019,

Vu le courrier de l'Anses d'intention de retrait du produit en date du 26 mai 2023,

Vu les observations transmises dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 9 juin 2023,

Considérant que l'utilisation du produit peut entraîner un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines,

Considérant que le stockage du produit entraîne la formation à un niveau inacceptable de l'impureté pertinente N-nitrosodiisopropylamide,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	AVADEX 480
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GOWAN FRANCE 5 Rue du Gué 77139 PUISIEUX France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	480 g/L - triallate
Numéro d'intrant	8800161
Numéro d'AMM	8800161
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 29/09/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de retrait

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16175901 Betterave potagère*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, car le stockage du produit entraîne la formation à un niveau inacceptable de l'impureté pertinente N-nitrosodiisopropylamide, et au motif que les données disponibles ne permettent ni d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.		

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15055911 Betterave industrielle et fourragère*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré en raison d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, car le stockage du produit entraîne la formation à un niveau inacceptable de l'impureté pertinente N-nitrosodiisopropylamide, et au motif que les données disponibles ne permettent ni d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.				
15205901 Crucifères	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
oléagineuses*Désherbage	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
16505901 Epinard*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
16855905 Graines protéagineuses*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
16575901 Haricots et Pois écossés frais*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
15455911 Légumineuses fourragères*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
15505902 Lin*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				
15105913 Orge*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré en raison d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, car le stockage du produit entraîne la formation à un niveau inacceptable de l'impureté pertinente N-nitrosodiisopropylamide, et au motif que les données disponibles ne permettent ni d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.				
15905901 Tournesol*Désherbage	3 L/ha	1/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car il n'a pas été soutenu lors de la demande de renouvellement de l'autorisation du produit phytopharmaceutique.				